

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 18 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix huit décembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M. DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoints, Mmes HOCINE, LAVERT, GIRAUD, VINCENT, MM VALLO, SENDRA,

Etait absent : Loïc CHEVALIER

Secrétaire élue pour la séance : Mme Elodie LAVERT

Date de la convocation : 11 décembre 2020

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion. M. ANDRO expose qu'il ne signera pas le compte rendu de la précédente réunion car il estime que le résumé du point 2020-47 sur les études de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune n'est pas conforme au déroulement de la séance. Il dit « avoir pris la parole pour demander la création d'un groupe de travail sur le sujet et le report du vote et ceci n'apparaît pas dans le résumé. Il dit que les trois autorisations délibérées n'ont jamais été évoqué pendant la séance. La seule question formulée pour le vote concernait le lancement de l'étude de faisabilité ». Les autres élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil accepte de modifier l'ordre du jour suivant en ajoutant les points suivants :

- Motion de soutien pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau
- Programmes de travaux 2021 des forêts

2020-54/ OBJET : Soumission au régime forestier des parcelles boisées des MAE

M. le Maire rappelle au Conseil la décision du Conseil concernant l'acquisition des parcelles de la forêt des MAE. Cette forêt relevait du régime forestier.

Le Conseil reconnaît l'intérêt général qui s'attache à la mise en œuvre du Régime Forestier, et en conséquence demande son application pour les parcelles ci-dessous afin qu'elles bénéficient d'un gestion durable.

DÉSIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune de situation	Secti on	Numér o	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
AMBIERLE	D	2155	Chatelus	0,1360	0,1360
AMBIERLE	D	2156	Chatelus	10,9980	10,9980
AMBIERLE	D	2979	La Croix du Sud	3,5550	3,5550
ST BONNET DES QUARTS	B	106	Vers le Bois	6,2400	6,2400
ST BONNET DES QUARTS	B	667	Haut de Rade	2,9000	2,9000
ST BONNET DES QUARTS	D	277	Le Bancheret	3,7070	3,7070
ST BONNET DES QUARTS	D	289	Bois de la Croix du Sud	5,5770	5,5770
ST BONNET DES QUARTS	D	290	Bois de la Croix du Sud	0,0900	0,0900
TOTAL				33,2030	33,2030

Après en avoir délibéré le Conseil demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

2020-55/ OBJET : Programmes de coupe de bois 2021 : mise à l'état d'assiette

M. le Maire donne lecture au Conseil des programmes de coupes proposés pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts pour la forêt sectionale du Verger de Chassenay-Moulin-Pinlaud et du Verger, la forêt communale.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité :

* approuve l'état d'assiette pour 2021 tel que présenté pour les forêts sectionales de Chassenay- Moulin- Pinlaud, Le Vauzet, Le Verger et la forêt communale

* autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

2020-56/ OBJET : Programmes de travaux 2021 dans les forêts

M. le Maire présente au Conseil les programmes de travaux pour 2021 pour la forêt sectionale de Chassenay-Moulin-Pinlaud et la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité :

- le programme de travaux 2021 pour un montant de 2 700 € HT pour la forêt sectionale de Chassenay-Moulin-Pinlaud pour l'entretien du périmètre

- le programme de travaux 2021 pour un montant de 1 210 € HT pour la forêt communale pour des dégagements de plantation

2020-57/ OBJET : Demande de subvention de l'association sportive du collège

Jean Papon

M. le Maire expose au Conseil un courrier de l'association sportive du Collège Jean Papon de La Pacaudière pour l'année 2020. Quatre élèves de St Bonnet fréquentent l'association sportive. M. le Maire propose d'allouer la somme de 20 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le versement de la somme de 80 € à l'association sportive du Collège Jean Papon.

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 18/12/2020

2020-58/ OBJET : Renouvellement convention psychologue scolaire et maître d'apprentissage

M. le Maire présente au Conseil le projet de convention pour l'intervention d'une psychologue scolaire et d'un maître d'adaptation pour les enfants en difficultés dans 17 communes, pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

Il précise que le montant de la participation annuelle est de :

- 10 € par classe par année scolaire pour le maître d'adaptation
- 35 € par classe pour l'année scolaire 2019/2020 pour la psychologue scolaire (renouvellement mallette pédagogique)
- 10 € par classe pour l'année scolaire 2020-2021 pour la psychologue scolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil valide à l'unanimité la convention pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, pour l'intervention d'une psychologue scolaire et d'un maître d'adaptation.

2020-59/ OBJET : Bâtiment école : projet d'isolation et de changement du mode de chauffage : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

M. le Maire présente au Conseil une étude énergétique du bâtiment école, réalisée par le SIEL. L'étude porte sur le changement du système de chauffage et l'isolation des caves et des combles.

Suite à cette étude le SIEL propose 3 types de chauffage : chaudière gaz propane haute performance, chaudière à granulés de bois, pompe à chaleur air/eau. Il préconise également, afin d'optimiser les performances du mode de chauffage, de procéder à l'isolation des combles et du plancher sur caves.

M. le Maire expose au Conseil, les premiers chiffrages relatifs à l'ensemble des travaux :

- solution n°1 : isolation des combles et du plancher sur cave et chaudière gaz propane haute performance pour un montant total de **41 818 € HT**. Le coût global de la chaudière gaz propane sur 20 ans s'élève à 99 839 € HT.
- solution n°2 : isolation des combles et du plancher sur cave et chaudière à granulés bois pour un montant total de **68 892 € HT**. Le coût global de la chaudière à granulés de bois sur 20 ans s'élève à 83 347 € HT.
- solution n° 3 : isolation des combles et du plancher sur cave et pompe à chaleur air/eau pour un montant total de **60 140 € HT**. Le coût global de la pompe à chaleur sur 20 ans s'élève à 121 960 € HT.

M. le Maire précise au Conseil qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2021.

Il propose au Conseil de retenir la solution n°2 pour un montant total de 68 892 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- retient la solution n°2 pour l'installation d'une chaudière granulés de bois et l'isolation des combles et du plancher sur caves, pour la somme de 68 892 € HT
- sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2021
- précise que ce programme sera inscrit au budget 2021
- mandate M. le Maire pour les démarches administratives nécessaires à ce projet

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 18/12/2020

2020-60/ OBJET : Motion de soutien pour une gestion permettant l'accroissement et la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont

- Considérant le dérèglement climatique
- Considérant la réduction de l'enneigement en tête de bassin sur de longues périodes
- Considérant des sécheresses de plus en plus prononcées, particulièrement en période d'étiage des cours d'eau dans la partie amont du bassin Loire-Bretagne
- Considérant le maintien de la pluviométrie annuelle
- Considérant la réduction de la ressource en eau disponible lors des périodes estivales
- Considérant la nécessité de sécuriser la ressource en eau pour ses différents usages
- Considérant que le stockage de l'eau est une possibilité d'accroître la disponibilité de la ressource
- Considérant l'objectif du maintien du niveau et de la qualité de la biodiversité
- Considérant la faible capacité actuelle de stockage quelle que soit la taille des ouvrages
- Considérant la complexité des réglementations et des lois s'opposant au stockage
- Considérant un SDAGE peu favorable au stockage et à l'accroissement de la disponibilité de la ressource
- Considérant des politiques d'économie d'eau en cours et à poursuivre
- Considérant l'absence de remise en cause des exigences quantitatives des usages de l'aval
- Considérant la révision en cours du SDAGE

Les élus du bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont demandent :-

- à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :
 - * d'incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau, sous toutes ses formes, afin d'accroître sa disponibilité, assorti d'une levée de toutes les contraintes sur le plafonnement des usages de l'amont par rapport au SDAGE précédent. Cet axe est essentiel pour garantir à moyen et long terme le développement économique et social des territoires ruraux de l'amont du bassin.
 - * d'affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué par l'amont dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques et les contraintes endossées pour cela
 - * d'ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités et la répartition juste de l'eau à l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, seule méthode pour définir les débits devant être mis à disposition des territoires de l'aval
- au Gouvernement, par sa représentation au comité de bassin par son administration, de mettre en application de la politique ci-dessus énoncée et sa traduction réglementaire dans le futur SDAGE.
- au Gouvernement, à l'assemblée nationale et au Sénat, de modifier les lois et règlements en faveur du stockage de l'eau et de la prise en compte du rôle essentiel des territoires de l'amont pour le bon fonctionnement hydrique du bassin (qualité et quantité)
- aux instituts de recherche, de travailler à une meilleure efficacité des usages de l'eau dans le but d'une économie de la ressource

2020-61/ OBJET : Décision modificative N°3

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget primitif 2020, car les crédits à certains articles sont insuffisants.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
60611 : Eau- assainissement	230,00 €			
65888 : Autres		230,00 €		
TOTAL	230,00 €	230,00 €		

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil que la bibliothèque souhaiterait faire l'acquisition de livres afin d'étoffer sa collection. Le montant de cette dépense s'élève à environ 260 €. M. le Maire propose de valider la demande de la bibliothèque.

M. le Maire informe le Conseil que le Syndicat des Monts de la Madeleine propose aux communes de faire l'acquisition de Grimoire des Mystères des Monts de la Madeleine au prix de 10 €. Il propose au Conseil de faire l'acquisition d'une vingtaine de livres qui pourront être offerts à diverses occasions (mariages, visites etc..). Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire lève la séance à 23h.